

Informations de base	
2007/2212(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Livres vert sur le rôle de la société civile dans la politique en matière de drogue dans l'UE Subject 1 Citoyenneté européenne 4.20 Santé publique 4.20.03 Toxicomanie, alcoolisme et tabagisme 4.20.05 Législation et police sanitaire 7.30 Coopération policière, judiciaire et douanière en général 7.30.30.04 Lutte contre les drogues et le trafic de drogues	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	CATANIA Giusto (GUE/NGL) 19/12/2006
	Commission pour avis		Date de nomination
	ECON	Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ENVI	Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ITRE	Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	IMCO	Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	ZÁBORSKÁ Anna (PPE-DE) 28/11/2007
	DG de la Commission		Commissaire
	Justice et consommateurs		FRATTINI Franco

Evénements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
26/06/2006	Publication du document de base non-législatif	COM(2006)0316 	Résumé
27/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2008	Vote en commission		Résumé
12/03/2008	Dépôt du rapport de la commission	A6-0073/2008	
23/04/2008	Décision du Parlement	T6-0169/2008	Résumé
23/04/2008	Résultat du vote au parlement		
23/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2212(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/6/53597

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE400.403	17/01/2008	
Amendements déposés en commission		PE402.522	14/02/2008	
Avis de la commission	FEMM	PE400.281	28/02/2008	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0073/2008	12/03/2008	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0169/2008	23/04/2008	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2006)0316 		26/06/2006	Résumé

Livre vert sur le rôle de la société civile dans la politique en matière de drogue dans l'UE

Le Parlement européen a adopté par 600 voix pour, 35 voix contre et 32 abstentions une résolution sur le Livre Vert sur le rôle de la société civile dans la politique en matière de drogue dans l'Union européenne.

Le rapport d'initiative avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Giusto **CATANIA** (GUE/NGL, IT) au nom des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

Faisant écho au Livre de la Commission, le Parlement estime que la société civile a un rôle fondamental à jouer pour favoriser l'émergence, la définition, la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi des politiques en matière de drogue. Avec son expérience de terrain, sa capacité d'innovation et son potentiel en termes d'échanges d'informations et de bonnes pratiques, la société civile peut apporter une valeur ajoutée indéniable aux actions envisagées. Mais pour cela, la société civile a besoin d'être à la fois reconnue et soutenue tant dans sa dimension interne qu'externe :

- **Société civile - dimension intérieure** : le Parlement souligne l'importance que revêt l'action de la société civile dans la réalisation des objectifs définis dans la stratégie anti-drogue de l'Union tant au niveau des politiques de prévention que des politiques d'information et de gestion des problématiques liées aux toxicomanies. Il invite les acteurs européens et nationaux à mieux reconnaître le rôle de la société civile en termes de réduction des dommages, d'accompagnement et de réinsertion sociale des toxicomanes. Parallèlement, il demande à la Commission et aux États membres de promouvoir les initiatives de la société civile, notamment celles qui visent à : i) renforcer la prévention et l'information sur les risques liés à l'utilisation de stupéfiants ; ii) traiter les toxicomanes incarcérés; iii) mettre en place dans les quartiers à risque des zones urbaines, des protocoles spéciaux de prévention ; iii) organiser, en collaboration avec les organisations de parents, d'étudiants et d'enseignants, des campagnes d'information et de prévention sur les drogues et leurs effets négatifs sur la santé ; iv) mettre en œuvre des politiques de réduction des dommages par le biais d'un travail au contact direct de la rue et des quartiers ; v) mettre en place des projets de réinsertion pour les enfants des rues et les familles défavorisées ;
- **Société civile - dimension extérieure** : le Parlement demande que l'on renforce la dimension extérieure de la stratégie anti-drogue de l'Union de manière à produire des effets durables sur les pays producteurs de drogue. L'expérience des ONG européennes actives dans ce domaine devrait ainsi être prise en compte pour aider les pays concernés à promouvoir la reconversion des cultures locales à des fins thérapeutiques ou à des fins médicales. Il invite tout particulièrement la Commission et les États membres à explorer les pistes de coopération avec les organisations de la société civile attachées à promouvoir des substances dérivées de la feuille de coca à des fins d'utilisation légale. D'autres initiatives sont proposées telles que celles évoquées dans la recommandation du 25 octobre 2007 du Parlement européen au Conseil sur la production d'opium à des fins médicales en Afghanistan (voir [INI/2007/2125](#)) ou via la possibilité de lutter contre la culture illicite du pavot au moyen d'une pulvérisation non nuisible pour l'homme, l'animal, ou l'environnement. La coopération avec le secteur scientifique est également vivement recommandée ainsi qu'avec les réseaux internationaux d'associations actives dans le domaine de la lutte contre la drogue (ex. : le Comité des ONG de Vienne sur les stupéfiants ou l'initiative "Beyond 2008" qui a pour objectif de promouvoir le rôle de la société civile au sein de l'Assemblée générale des Nations unies (UNGASS) sur les drogues).

Rôle des médias : vu le rôle capital des médias et notamment d'Internet pour sensibiliser les citoyens et notamment les jeunes aux dangers de la toxicomanie, le Parlement demande que ceux-ci deviennent des partenaires privilégiés de la lutte antidroque en prévoyant des actions de sensibilisation spécifiquement axées sur la toxicomanie féminine. Il demande notamment des campagnes ciblées sur les dommages de la drogue sur la santé physique et mentale des jeunes filles, des femmes enceintes ou allaitantes et sur la santé maternelle et la transmission materno-fœtale des drogues. Des campagnes d'information devraient également être destinées aux consommateurs précoces que sont les enfants et les mineurs.

Le Parlement souligne également l'importance du **Forum de la société civile sur la drogue** qui constitue un premier pas vers l'implication plus concrète et plus constructive des associations européennes de la société civile dans les dynamiques de l'Union en matière de prévention et de lutte contre la drogue. Tout en déplorant le processus de sélection des participants au Forum, le Parlement rappelle que son objectif est de nouer un contact direct avec les associations qui se trouvent en première ligne dans la lutte contre la drogue. Il regrette la faible participation des organisations représentatives des nouveaux États membres au Forum ainsi que la non-participation de réseaux d'associations de femmes, de mères et de jeunes filles. Plus globalement, le Parlement estime que le **Forum devrait disposer d'un mandat clair** de telle sorte que le dialogue avec la société civile puisse influencer concrètement sur le processus décisionnel européen. Des mesures sont donc proposées pour formaliser la participation au Forum.

Plus de moyens financiers : le Parlement demande que, sous réserve du contrôle budgétaire, l'Union s'implique sur le plan financier dans le soutien aux activités de la société civile. Il invite les États membres à couvrir autant que possible, par un financement public, les services proposés par les organisations civiles professionnelles et que des moyens financiers soient dégagés pour aider les organisations bénévoles et les associations de parents qui se mobilisent pour lutter contre la toxicomanie. S'il se réjouit enfin du lancement du programme spécifique « Prévention et information en matière de drogue » pour la période 2007-2013, il regrette le retard avec lequel les financements accordés dans le cadre de ce programme sont parvenus à destination.

Livre vert sur le rôle de la société civile dans la politique en matière de drogue dans l'UE

2007/2212(INI) - 26/06/2006 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'un Livre vert sur le rôle de la société civile dans la politique en matière de drogue dans l'Union européenne.

CONTENU le présent Livre vert vise à examiner les différentes possibilités d'associer plus étroitement les personnes les plus directement concernées par le problème de la drogue à l'élaboration de la politique communautaire dans ce domaine. À cette fin, il engage une vaste **consultation** sur la manière d'organiser un dialogue structuré et continu sur cette question entre la Commission et la société civile et sur la manière d'apporter une valeur ajoutée aux actions en cours, en se fondant sur les conseils constructifs de la société civile et l'expérience ainsi que les connaissances spécifiques des organisations concernées. L'objectif est de mieux répondre aux défis posés par l'augmentation de la consommation de la drogue en Europe et d'

apporter une réponse communautaire plus adaptée à la situation. L'idée est également de faire coïncider cette consultation avec la préparation du prochain Plan d'action drogue de l'Union européenne.

Aperçu de la réponse européenne aux conséquences de la drogue : les conséquences au niveau mondial de la production et de la consommation de drogues illicites constituent l'un des problèmes les plus graves auxquels nos sociétés sont confrontées. Ces conséquences sont multiples: maladie, criminalité, corruption, instabilité politique et sociale, et recul de bon nombre de valeurs considérées par tout un chacun comme acquises et faisant partie d'une vie digne et sûre.

Face à ce constat, les États membres de l'Union sont de plus en plus conscients de la nécessité de renforcer la coopération et la coordination des politiques en matière de lutte contre la drogue pour pouvoir garantir aux citoyens un niveau élevé de sécurité et de protection de la santé publique. En élaborant des stratégies anti-drogue ainsi que des plans d'action pour les mettre en œuvre, l'Union européenne s'est dotée d'instruments permettant de répondre, à son niveau, à ce fléau. La stratégie antidrogue actuelle porte sur la période 2005-2012 et est renforcée par un Plan d'action se rapportant à la période 2005-2008. Un nouveau Plan d'action devrait voir le jour pour la période 2009-2012.

La stratégie de l'Union européenne tient compte des principes fondamentaux du modèle européen en matière de lutte contre la drogue: une approche équilibrée, intégrée et multidisciplinaire considérant la réduction de l'offre de drogue et celle de la demande de drogue comme complémentaires. Parallèlement, le Plan d'action drogue 2005-2008 prévoit une série d'actions plus concrètes en coopération avec les acteurs de la société civile. Ce rapprochement de l'action avec les organisations responsables correspond également aux vœux du Parlement européen qui a appelé (dans de nombreuses résolutions) au renforcement de la participation de la société civile, des ONG, du secteur bénévole ainsi que de l'opinion publique, y compris les toxicomanes à la recherche de solutions aux problèmes rencontrés.

Renforcer le dialogue : c'est dans ce contexte que la Commission propose le présent Livre vert qui constitue la 1^{ère} tentative visant à structurer le dialogue avec les organisations de la société civile européenne dans le domaine de la drogue. Il s'agit essentiellement de renforcer la participation des acteurs concernés aux actions envisagées, dans la mesure où ces derniers assument une grande responsabilité dans la mise en œuvre au niveau local des actions du Plan d'action drogue de l'UE.

Pour structurer au mieux le dialogue avec les parties civiles, la Commission propose une double approche : i) le dialogue via un forum de la société civile sur la drogue ; ii) une liaison thématique des réseaux existants.

1°) Forum de la société civile sur la drogue : l'objectif est de créer une tribune destinée à l'instauration d'un dialogue structuré. L'idée est de créer un instrument pratique destiné à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des politiques par le biais de conseils concrets.

Ce forum ne consisterait pas dans une structure formelle au sein de la Commission, mais fournirait une tribune aux fins de consultations informelles régulières. Les thèmes des discussions seraient principalement définis par le Plan d'action de l'UE, bien que d'autres thèmes d'intérêt général dans le domaine de la drogue ne soient pas à exclure. L'accent serait mis sur la valeur ajoutée européenne.

Ce forum serait présidé par la Commission. Toutes les orientations politiques devraient être représentées d'une manière équilibrée.

Le Livre vert détaille les critères que devraient remplir les parties civiles invitées au forum (ex. : l'organisation doit principalement œuvrer dans un État membre de l'Union ou un pays candidat ; la priorité sera donnée aux organisations établies sous la forme de réseaux transnationaux couvrant plusieurs États membres et/ou pays candidats ; l'organisation doit principalement œuvrer dans le domaine de la lutte contre la drogue et doit être représentative, etc.). Dans le respect de ces critères, la Commission sélectionnerait les membres du forum sur la base d'un appel ouvert, après avoir reçu et analysé les réactions au présent Livre vert et publié son rapport.

2°) Liaison thématique des réseaux existants : il existe en Europe de nombreux réseaux portant sur les problèmes liés à la drogue. Ils sont généralement très efficaces dans leurs échanges internes d'informations sur les meilleures pratiques, les réponses concrètes à apporter, etc. La création d'une forme de coopération consistant à lier des réseaux selon des thèmes communs permettrait de structurer les flux d'informations d'une manière informelle, aisée et rentable. C'est pourquoi, la Commission propose maintenant de formaliser cette coopération en instaurant une liaison entre les réseaux.

Un objectif des réseaux thématiques consisterait à fournir une assistance à la Commission – et ainsi aux États membres et aux autres institutions européennes – sur des questions nécessitant une expérience ou des compétences spécifiques, dans les domaines où ils pourraient apporter une valeur ajoutée. Ils pourraient aussi constituer un point de contact unique avec la Commission. Ce point de contact pourrait également coopérer avec la Commission pour déterminer les sources de financement communautaires possibles et diffuser ces informations auprès de ses membres.

Conclusion : conformément au Plan d'action drogue de l'UE, le Livre vert met en évidence les principales exigences d'une coopération plus efficace avec la société civile. Il propose en outre une série de questions auxquelles devront répondre les participants à la consultation.

Les principales questions peuvent se résumer comme suit :

- comment renforcer le dialogue entre la Commission et la société civile dans le domaine de la drogue,
- quels sont les avantages, la valeur ajoutée ou les points faibles du forum de la société civile sur la drogue tel qu'il est ébauché par le Livre vert ?
- quels sont les avantages, la valeur ajoutée ou les points faibles de la liaison thématique de réseaux existants telle qu'elle est ébauchée par le Livre vert, et pour quels domaines thématiques pourrait elle être adoptée ?
- le forum de la société civile sur la drogue et la liaison thématique de réseaux existants peuvent-ils être considérés comme complémentaires l'un de l'autre ou comme deux possibilités s'excluant l'une l'autre ?
- existe-t-il d'autres moyens de renforcer le dialogue et si oui, par quels biais ?

Les réponses aux questions posées par le Livre vert doivent parvenir à la Commission pour le 30 septembre 2006 au plus tard (Commission européenne, DG Justice, liberté et sécurité ; JLS-drugspolicy@ec.europa.eu).

